

**Ethique et argent : les impératifs du métier de banquier**  
Jacques Rossier, Associé, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie

**Dans notre monde moralisateur, on use et abuse du terme éthique. L'éthique, selon une des nombreuses définitions que l'on peut trouver dans le dictionnaire, c'est "la science qui enseigne les règles à suivre pour faire le bien et éviter le mal". Mais le bien et le mal sont des notions qui évoluent à travers les âges : l'éthique ne peut donc pas être définie dans l'absolu.**

**Le banquier dans la lutte contre le crime**

La criminalité organisée et la corruption qu'elle engendre représente un des plus grands dangers pour nos systèmes de gouvernements démocratiques. Elle fleurit dans la semi-anarchie d'une grande partie du monde et se développe rapidement à la faveur de la globalisation. Il s'agit d'un phénomène relativement récent dont on a pu percevoir les premières retombées sur les places financières étrangères à partir des années 70, liées à l'essor considérable du trafic de la drogue, à la décolonisation et au choc pétrolier. La désoviétisation, à partir de 1989, n'a fait qu'aggraver le problème. Depuis quelques années, le terrorisme professionnel, largement financé à travers des réseaux difficiles à pénétrer, qui trouve une de ses origines dans le pourrissement de l'atroce guerre civile en Palestine, est venu s'y ajouter.

S'il en va de la survie de nos démocraties libérales, il en va aussi de la survie de notre place financière. Il s'agit donc pour nous d'apporter toute l'aide dont nous sommes capables à la lutte contre le blanchiment d'argent.

Là-dessus, tout le monde s'accorde. Mais là où les problèmes surgissent, c'est dans la définition d'un état à l'autre de ce que constitue un crime punissable. Nous insistons beaucoup en Suisse sur le principe de la "double incrimination" qui exclut qu'un Etat participe à la répression de comportements qui ne constituent pas des délits selon sa propre législation.

Par exemple, s'il est évident que nous souhaitons pleinement coopérer avec les Etats-Unis et le reste du monde dans la destruction du réseau terroriste de Al Qaida, il est aussi bon de se souvenir qu'en termes plus généraux le terroriste des uns est souvent le héros libérateur des autres. J'espère que notre gouvernement saura maintenir sa neutralité et appliquer une politique nuancée.

Quoi qu'il en soit, les banques suisses sont en tête du peloton des places financières depuis de nombreuses années dans la lutte contre la criminalité. Dès 1977, par une série de mesures d'autorégulation et de lois, nous avons mis sur pied un système garantissant que de l'argent criminel aura de plus en plus de peine à trouver un refuge en Suisse.

Par contre, je suis d'avis que le banquier ne peut pas être rendu responsable de la moralité de ses clients, en particulier sur le plan fiscal. Le banquier est tenu de ne pas inciter ses clients à la soustraction fiscale, mais il n'y a pas de raison qu'il fasse subir des pressions à ses clients afin qu'ils déclarent tous leurs avoirs dans leur pays de domicile.

Dans la majorité des pays, les lois fiscales sont des lois pénales, mais elles ne déclenchent pas, à mon avis, un devoir de conscience pour le banquier suisse.

### **L'éthique de la place financière, un impératif vital pour notre avenir**

Notre petit pays dispose d'une place financière très importante. Il s'agit de la première industrie suisse. Pour des places comme Zurich, Genève ou Lugano, le poids de cette industrie financière est dominant. Nous sommes une des premières places financières au monde en matière de gestion de fortune privée.

La Suisse est une des places financières les mieux policées du monde. Elle a souvent montré la voie aux autres dans la lutte contre la criminalité financière. Elle a inspiré – depuis des générations – une grande confiance aux clients étrangers, non seulement à cause de la compétence des banquiers, mais aussi grâce à ses institutions et à sa stabilité, tant politique qu'économique.

Cette confiance n'est pas concevable sans une éthique rigoureuse et une honnêteté absolue des banquiers.

Mais nous vivons dans un monde concurrentiel et, à l'évidence, la part de marché très importante que nous avons acquise dans un métier à forte valeur ajoutée nous est enviée. La pitié est offerte aux pauvres, mais il faut être riche pour mériter la jalousie ! Très logiquement, nos concurrents seraient heureux de nous priver des avantages compétitifs qu'ils perçoivent chez nous, en particulier la manière dont notre système juridique appréhende la soustraction fiscale.

Tout aussi logiquement, nous tenons à défendre ces avantages, d'autant plus qu'ils reposent sur un système cohérent et parfaitement légitime.

Cet article est extrait de « La lettre n°23 » du Groupement des Banquiers Privés Genevois, mars 2003 : [www.genevaprivatebankers.com](http://www.genevaprivatebankers.com)

Association des Banquiers Privés Suisses – avril 2003